



**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présents :** Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjoint

Mmes et Mrs Pierre ROUX, Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Angélica DA COSTA, Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Sébastien CARRON, Anaïs BOUTTEMY, Jacques CHEVAT, Charlotte DEMENTHON, Bernard MEYRAND, Abderrahmane SEDDIKI, Marie-Christine ROZIER, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

Manon TURTSCHI à Jean-Yves HEDON  
Virginie BERTHELON à Richard BENISTANT

**Absents :**

Olivier GONDARD  
Philippe RODRIGUEZ

**Secrétaire de séance :**

Nadine THEVENOT

Ordre du jour :

## **Présentation bilan restructuration de la police municipale**

### **RAPPORT DÉTAILLÉ**

#### **A – Finances, Ressources Humaines et Environnement : M. Richard BENISTANT – Adjoint**

- 1 - Comptes de gestion 2022
  - A - Budget communal
  - B – Budget régie autonome eau
  - C – Budget régie autonome assainissement
  - D – Budget réseau chaleur bois
  - E – Budget pole Culture
- 2 - Comptes Administratifs 2022
  - A- Budget communal
  - B – Budget régie autonome eau
  - C – Budget régie autonome assainissement
  - D – Budget réseau chaleur bois
  - E - Budget pole Culture
- 3 - Affectations des résultats 2022
  - A - Budget communal
  - B – Budget réseau chaleur bois
  - C – Budget Pole Culture
- 4 - Budget communal : Décision modificative n°1
- 5 - Forêt de Rathonne - acquisition des parcelles C23 et C528

#### **B – Culture, Patrimoine et Rayonnement : Mme Annie CLUZEL – Adjointe**

- 1A – Conservatoire - Modification des tarifs pour la rentrée 2023/2024
- 1B – Conservatoire - Modification des règlements : des études et intérieur

### **RAPPORT SIMPLIFIÉ**

#### **A – Finances, Ressources Humaines et Environnement : M. Richard BENISTANT – Adjoint**

- 6 - Convention de groupement de commande entre la Ville et le CCAS pour la passation des marchés d'assurance
- 7 – l'INTEGRAL : Renouvellement en partie du parc lumière : Changement de technologie – demande de subventions auprès du Département et de la Région
- 8 - Recrutement d'agents contractuels – accroissement saisonnier d'activité
- 9 - Personnel Communal : tableau des effectifs à temps complet
- 10 – Personnel communal : indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes sur le territoire de la commune
- 11 – Rénovation de l'Ilot Baudin – Approbation du plan de financement : demande de subventions (annule et remplace la délibération n°B-01 du 20 février 2023)

#### **B – Culture, Patrimoine et Rayonnement : Mme Annie CLUZEL – Adjointe**

- 2 – Epicuriennes de Belley – Festival de la gastronomie - Prix d'accès au grand buffet

**C – Urbanisme : Mme Marie-Hélène DESCHAMPS – Adjointe**

1 - BAR DES AIGLES : Mission d'accompagnement bureau d'études - Demandes de subventions au Conseil Départemental pour le compte de la Banque des Territoires et à la DRAC d'Auvergne-Rhône Alpes

**D - Travaux/Transport : M. Dominique CANOT – Adjoint**

1 - Convention de servitude ENEDIS - la Fulie  
2 – Centre médico-social - échange de parcelles avec la SEMCODA, régularisation foncière

**E - Mme Angelica DA COSTA : conseillère municipale,**

1 - Engagement charte un Fleuve Sans Plastique

Questions diverses

-----  
M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et salue la présence de la presse ainsi que le public en ligne. Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance. Il donne ensuite lecture des pouvoirs. Nadine THEVENOT est nommée secrétaire de séance.

Approbation des procès-verbaux :

**M. le Maire** annonce le point concernant la validation des procès-verbaux de février et mars, rédigés par une entreprise extérieure. Il informe qu'ils vont tester une prestation plus synthétique, les procès-verbaux étant un peu trop détaillés. Il remercie Catherine SATRE pour son travail sur le sujet. M. le Maire s'enquiert d'éventuelles remarques sur ces PV.

**Mme Charlotte DEMENTHON** demande pourquoi il a été fait appel à un prestataire et demande le coût de la prestation.

**M. le Maire** répond que la rédaction du procès-verbal prenait près de deux semaines de travail à Catherine SATRE. Recourir à une entreprise extérieure lui permet de se concentrer sur ses nouvelles missions de secrétariat du Maire. Le coût d'un PV est compris entre 300 et 400 €. M. le Maire aurait aimé que la retransmission directe du Conseil sur Facebook suffise, mais la loi exige un PV qui rende compte de la teneur des débats. Il soumet au vote l'approbation des deux procès-verbaux.

---

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 20 février et 20 mars sont adoptés à l'unanimité.

---

Questions de fin de Conseil :

**M. le Maire** informe qu'il n'y a pas de décisions du Maire et demande s'il y aura des questions en fin de Conseil.

**Mme Charlotte DEMENTHON** indique que l'opposition aimerait avoir les documents des présentations telle que celle qui sera présentée ce soir en amont.

**M. le Maire** en prend note. Il communique ensuite la date du prochain Conseil Municipal, à savoir le lundi 3 juillet à 18h30.

Informations du Maire :

**Plan du test de circulation** en cours à Belley. Ce plan a été lancé par anticipation des futurs travaux de l'îlot Baudin, qui commenceront normalement à l'automne.

M. le Maire rappelle que 1,3 million d'euros vont être investis sur la place Baudin et ses abords, avec comme ambition d'en faire une place végétalisée et une véritable zone de rencontre.

C'est le premier acte de leur projet Nouvel élan Cœur de ville, qui commence par l'îlot Baudin et qui montera progressivement la Grande Rue, pour finir éventuellement sur le traitement des Halles et la valorisation de la place des Terreaux si les finances le permettent.

Il y a aussi le déplacement des commerçants non sédentaires sur le boulevard de Verdun et la place des Terreaux. En effet, la Ville souhaite réorganiser le marché avec une formule 100 % piétonne et un secteur dédié à la dégustation de produits locaux dans les Halles.

Ce plan de circulation a également pour objectif d'éviter aux agents de la collectivité de devoir mettre en place chaque semaine le plan de déviation et les panneaux.

M. le Maire remercie enfin Marie-Hélène DESCHAMPS pour le travail de promotion et d'explication qu'elle mène sur le terrain.

**Mme Marie-Hélène DESCHAMPS** rappelle que ce plan de circulation ne concernera pas que les commerces, mais aussi toutes les manifestations ayant lieu en centre-ville et nécessitant la sécurisation de la place des Terreaux et la mobilisation des services.

Cette sécurisation se fera de manière beaucoup plus simple avec l'installation des bornes rétractables. Aussi, cela permettra au service environnement de procéder au nettoyage par segments sans être dérangés et aux commerces de centre-ville de rouvrir plus tôt.

**M. Abderrahmane SEDDIKI** a une question concernant la rue Grammont. Il prend l'exemple d'un véhicule qui vient de Lyon, qui entre à Belley et qui trouve la voie fermée. Il se demande comment va faire le véhicule dans ce cas.

**M. le Maire** rappelle que cette zone est fermée à la circulation uniquement le samedi matin. Hors samedi matin, le véhicule pourra descendre la rue de la République, prendre l'avenue Paul Chastel ou passer rue des Cordeliers. Il ajoute que le terre-plein qui pose un problème rue Grammont sera enlevé dans les prochains jours pour mesurer le flux de véhicules passant dans cette rue.

**Mme Marie-Hélène DESCHAMPS** explique qu'il s'agit du même schéma que durant des événements occasionnels comme les Épicuriennes : les gens peuvent monter la rue Grammont, qui est normalement en sens interdit.

Ainsi, ils ne se retrouvent pas bloqués au milieu de la rue de la République sans trop de solutions : ils peuvent soit descendre dans la rue de la République, soit passer la rue Grammont et remonter pour trouver un stationnement, soit descendre jusqu'à la place des Terreaux et tourner à droite rue des Cordeliers.

**M. Abderrahmane SEDDIKI** a également une inquiétude concernant le nouveau « stop » de la rue Saint-Martin.

**M. le Maire** répond qu'ils sont en phase de test et que rien n'est encore arrêté. Pour l'instant, il s'agit d'enlever le terre-plein rue Grammont pour mesurer le flux de voitures qui va passer sur cette voie, mais il est vrai que cela conduit à stopper la circulation rue Saint-Martin. M. le Maire fait remarquer que cela a néanmoins l'avantage de faire ralentir les véhicules et de permettre aux véhicules qui sont sur l'arrêt minute devant la boulangerie de sortir tranquillement. Cela ne semble pas non plus créer trop d'embouteillages place des Terreaux.

**Mme Marie-Christine ROZIER** a constaté que les véhicules qui arrivent de la rue Saint-Jean et qui ont le « stop » sont obligés d'avancer sur la rue des Cordeliers, car le mur les gêne et ils se retrouvent au milieu du carrefour.

**M. le Maire** indique qu'ils envisagent de repenser le « stop » de la rue Saint-Jean.

**Mme Marie-Christine ROZIER** ajoute que les excès de vitesse rue des Barons sont importants depuis que les véhicules peuvent remonter jusqu'à la rue de la République. À l'angle de la rue des Bains, il y a déjà failli y avoir des incidents.

**M. le Maire** indique qu'ils ont de très bons retours des parents d'élèves pour la rue des Cordeliers : le flux de voitures s'est réduit et elles roulent moins vite. Pour la rue des Bains, il concède que le double sens peut porter à confusion. Ils vont étudier la possibilité de la mettre en sens unique. Il encourage les élus à faire remonter les retours de terrain. Comme il a eu l'occasion de le dire, il s'agit d'une phase de test.

#### **Parking souterrain R-2 SEMCODA :**

La réception des travaux se fera au moins de juin. **M. le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un parking avec 104 places de stationnement, dont quatre places PMR et quatre places avec recharge électrique, géré à 100 % via un partenaire de SEMCODA. Ce parking sera payant, mais M. le Maire n'a pas encore les tarifs à communiquer. SEMCODA est également en train de voir avec l'hôtel s'ils veulent des places réservées.

#### **Travaux de voirie.**

Le Département va intervenir sur l'avenue Vulliod au mois de juin pour retravailler une petite bosse. La Communauté de Communes va, quant à elle, faire des petits travaux sur la route des Ecassaz, sur la partie basse, lors de la première quinzaine de juin, la route n'étant pas adaptée au flux des 2 500 véhicules qui passent quotidiennement (M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas des travaux prévus dans le cadre de l'important projet concernant la route des Ecassaz). Enfin, des marquages au sol seront réalisés.

#### **PRESENTATION BILAN RESTRUCTURATION DE LA POLICE MUNICIPALE :**

**M. le Maire** passe ensuite la parole à M. Jean-Michel BERTHET et M. Yannick CONCHON pour la présentation du bilan de la police municipale, comme l'équipe municipale s'y était engagée en début de mandat et comme ils ont eu l'occasion de le faire pour la politique sociale. M. le Maire salue l'ensemble des services supports qui ont accompagné la restructuration de la police municipale.

**M. Jean-Michel BERTHET et M. Yannick CONCHON** procèdent à la présentation du bilan de la restructuration de la police municipale (ci-joint). **\*\*(00.34.00) à (00.58.00)**

**Mme Annie DELPON** ajoute que des proviseurs d'établissements font partie de la Commission sécurité et c'est important pour eux de faire remonter leurs difficultés.

**M. le Maire** évoque le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Celui-ci réunit beaucoup d'acteurs, notamment le procureur de la République, le sous-préfet, les forces de gendarmerie, les bailleurs sociaux, les acteurs du social, l'AVEMA. Cela permet de discuter des problématiques des uns et des autres et d'identifier des actions concrètes.

Ils parviennent également à avancer sur la prévention de certaines addictions, comme celle liée aux écrans au niveau des primaires (un appel à projets va être lancé en ce sens au niveau du CCAS).

La cellule sécurité, elle, se réunit également tous les deux mois. Elle permet de circonscrire les problématiques et de trouver rapidement des solutions, notamment avec les services du département et la MDS. Il ne s'agit donc pas uniquement de la sécurité au sens de la force publique (gendarmerie et police municipale), bien d'autres acteurs y participent, notamment des acteurs du social. Il y a aussi une ambition en termes de protection de l'enfance, pour ne pas laisser des situations perdurer et finir en drame.

**M. Jean-Michel BERTHET** reprend la présentation des résultats. **\*\* (01.01.08 à 1.04.51)**.

**M. le Maire** fait remarquer que le choix d'orienter la police municipale vers du 100 % terrain s'est fait conjointement avec la volonté d'habituer les Belleysans à cette présence. Il a donc demandé à M. Yannick CONCHON d'effectuer un travail de prévention, pour habituer les esprits. Il s'agit pour la Ville de reprendre possession de l'espace public. M. le Maire souligne le contrôle coordonné de la gendarmerie, avec qui les relations sont très bonnes (M. le Maire a rencontré dernièrement le colonel et le commandant de brigade). Une réunion hebdomadaire est organisée entre les gendarmes et la police municipale pour échanger des informations. C'est un appui réel pour les gendarmes d'avoir une police municipale qui œuvre de cette manière sur le terrain.

**M. Jean-Michel BERTHET** poursuit sur les résultats de la police municipale concernant la sécurité routière. **\*\* (01.06.34 à 01.09.10)**

**M. le Maire** ajoute que ce travail se fait avec l'aide de la Brigade Motorisée. C'est de cette manière qu'ils ont mis fin aux rodéos en début de mandat. En plus du retrait de permis, les véhicules étaient repris et mis sur plateaux. Les zones 30 ont aussi permis d'apaiser la situation. Il faut rester vigilant, mais selon M. le Maire, il y a eu une nette amélioration.

**M. Jean-Michel BERTHET** poursuit sur la sécurité publique. **\*\* (01.10.11 à 01.11.08)**

**M. le Maire** reconnaît qu'il est très appréciable de pouvoir solliciter l'aide de la police municipale par téléphone, cela permet une grande réactivité et une plus grande sécurité. M. le Maire souligne que c'est aussi une attente d'autres maires quelque peu isolés dans leurs villages et qui se retrouvent à endosser le rôle de la police.

**M. Jean-Michel BERTHET** poursuit sur la tranquillité et salubrité publique et conclut la présentation. **\*\* (01.11.59 à 01.16.10)**

**M. le Maire** conclut la présentation. Il remercie Jean-Michel BERTHET, Charles GUILLON, Richard BENISTANT, mais aussi Enzo BONDETTI et Christelle NARDINI pour le travail qu'ils ont effectué au niveau des Ressources Humaines et la réorganisation du service PM.

Une plus grande amplitude horaire a notamment été pensée, pour que la PM puisse intervenir jusqu'à tard le soir, de façon à assurer la tranquillité publique. Cette présence de

terrain permet de faire de la prévention. M. le Maire affirme que ce choix politique prendra pleinement son essor en 2023, puisqu'il y aura cinq policiers municipaux, un chef de police, deux ASVP et une assistante administrative. Concernant la police pluricommunale, M. le Maire précise qu'il ne sera pas responsable de la police municipale lorsqu'elle interviendra sur d'autres communes : c'est bien le maire de chaque commune qui donnera ses orientations à la police. M. le Maire termine son propos en remerciant M. Yannick CONCHON pour ce bilan très positif. Il espère pouvoir présenter l'année prochaine un bilan encore meilleur, avec un effectif au complet sur 2023.

**Mme Charlotte DEMENTHON** fait remarquer qu'il a été dit qu'il y avait eu une augmentation des infractions et elle se demandait de quelle période il était question.

**M. le Maire** répond qu'au départ, il n'y avait pas de police municipale opérationnelle de terrain, orientée vers un rôle de proximité. Il fait remarquer que quand la Ville ne prend pas l'espace public, d'autres le prennent avec leurs propres habitudes et se comportent comme s'ils étaient chez eux. Il s'agit donc de reprendre la main sur l'espace public, avec notamment un investissement en termes de moyens, matériels et humains.

**Mme Charlotte DEMENTHON** fait remarquer que le constat d'augmentation des infractions relève donc davantage d'une impression.

**M. le Maire** conteste : ce constat était partagé par la gendarmerie, la police municipale, les élus, les citoyens de Belley, les commerçants et lui-même.

**Mme Charlotte DEMENTHON** a une autre question portant sur effet les statistiques de l'Ain. Elle s'interroge sur l'existence de statistiques locales et si des statistiques sont réalisées par rapport aux appels téléphoniques reçus.

**M. le Maire** répond qu'ils viennent juste de lancer ce bilan. Pour l'instant, ils ont mis en place quelques indicateurs, comme le pourcentage d'actions de prévention, qui auparavant n'était pas suivi. Il ajoute que la gendarmerie possède des chiffres précis, comme le nombre d'heures passées par les militaires et gendarmes à Belley. Ils en ont fait une présentation au CLSPD. M. le Maire se renseignera sur la possibilité de communiquer ou non ces chiffres.

**Mme Charlotte DEMENTHON** s'enquiert enfin d'exemples d'actions de prévention de la délinquance menées au contact des jeunes.

**M. le Maire** répond que du côté du CCAS, un animateur jeunesse est en cours de recrutement. Il s'occupera de tous les quartiers de Belley, pas seulement du quartier politique de la ville. Lui, M. Jean-Michel BERTHET et la police sont également allés au contact des jeunes pour comprendre les raisons de leur agitation nocturne et discuter. Ils ont trouvé une jeunesse un peu déconnectée et désœuvrée, qui se regroupe la nuit. Il s'agit d'effectuer un travail d'explication et de prévention pour leur faire comprendre les limites, la répression étant inutile. Il y a aussi le travail mené au niveau du CLSPD et de la cellule sécurité. Certains profils ont été identifiés et les services du Département ont pris contact avec les familles, pour alerter et parfois réimpliquer les parents. Il s'agit donc de tout coordonner ensemble : l'action de prévention, la répression, et le social.

**M. Yannick CONCHON** souhaite intervenir sur l'augmentation de la délinquance. Cela fait 22 ans qu'il est à Belley. Il constate que la population a argumenté, que les mentalités ont changé, que les gens sont de plus en plus agressifs. Le décrochage scolaire augmente lui

aussi, notamment du fait de l'utilisation accrue du téléphone portable. L'augmentation de la délinquance, il a pu la voir au fur et à mesure des années. Il donne l'exemple du deal. Il y en a toujours eu, mais jamais à cœur ouvert en hypercentre comme cela se fait maintenant. Il ajoute que la gendarmerie a fortement augmenté son temps de présence à Belley, ce qui est significatif. Selon lui, il y a un mal-être qui s'est installé et qu'il faut essayer de réduire au maximum.

**M. le Maire** évoque une perte d'autorité, notamment vis-à-vis des mineurs, qui ne sont pas arrêtés. Selon lui, il est inutile de chercher le répressif avec les mineurs, car la réponse pénale n'est pas au rendez-vous. La présence de la police municipale certes dissuade, mais en fin de compte le jeune sait qu'il ne risque rien, et il y a un certain délitement de l'autorité de la police. Il s'agit donc d'être dans la prévention : animer des CLSPD et des commissions de sécurité, travailler avec les acteurs sociaux pour aller chercher la parentalité et essayer d'encadrer ces jeunes. Avec Annie DELPON ils mènent un gros travail pour se coordonner avec le Département et arriver à activer la protection de l'enfance ou la sauvegarde pour certains jeunes. Ils travaillent avec les animateurs de quartier, les éducateurs spécialisés, ce qui est indispensable pour accompagner à la scolarité et apporter des réponses sur d'autres problématiques sociales périphériques.

**Mme Charlotte DEMENTHON** demande s'il est prévu qu'un temps opérateur soit dédié à la surveillance pour de la lecture en direct.

**M. le Maire** répond par la négative. S'ils constatent certaines infractions régulières, cela peut être un outil de vérification pour la PM, mais il ne s'agit pas de mettre un opérateur derrière la caméra.

**Mme Charlotte DEMENTHON** demande combien d'objectifs sont opérationnels sur les 65 au total.

**M. Jean-Michel BERTHET** répond que 64 le sont sur 65.

**M. le Maire** précise qu'il faut être derrière l'opérateur pour s'assurer que les plans de maintenance de leurs installations sont bien réalisés.

**M. Yannick CONCHON** ajoute qu'il y a parfois des sessions en direct : lors des manifestations exceptionnelles, comme le 13 juillet ou les Épicuriennes, quelqu'un reste derrière la vidéoprotection. Cette présence vient en appui de l'équipage sur le terrain. En cas de problème, cela permet de visualiser rapidement les directions de fuite et la tenue vestimentaire. C'est une réactivité qu'ils sont aussi en train de développer pour les délits de fuite : un agent est contacté pour rapidement se rendre au CSU et prendre en main en direct les caméras. Ils arrivent ainsi à attraper les individus. Le direct reste un outil complémentaire : Belley ne connaît pas la criminalité ou les incivilités qui justifieraient d'avoir quelqu'un en permanence derrière les caméras.

**Mme Charlotte DEMENTHON** fait remarquer qu'il a été dit que 26 affaires par an sont résolues grâce à la vidéosurveillance. Elle aimerait connaître le nombre total d'affaires traitées, pour se rendre compte de la proportion.

**M. le Maire** répond que c'est la gendarmerie qui traite cela. Ils lui donneront les chiffres de la gendarmerie.

**Mme Charlotte DEMENTHON** demande s'ils peuvent donner une estimation du coût de la police municipale en général.

**M. le Maire** répond que la sécurité représente 3 % du budget de la collectivité. Il rappelle les principaux budgets de la collectivité : 20 % pour la culture, 17 % pour l'action sociale, l'enfance et la jeunesse, 3 % pour la sécurité, 6 % pour la politique environnementale, 13 % pour la vie associative, 11 % sur les services ressources, 7 % sur les aménagements urbains et 23 % pour les services de proximité. La sécurité est donc aujourd'hui le plus petit budget de la commune.

**Mme Charlotte DEMENTHON** aimerait enfin connaître leur impression aujourd'hui sur l'armement de la police municipale, qui avait fait débat lors du dernier mandat.

**M. Yannick CONCHON** considère que l'armement est primordial et même obligatoire. Il assure la sécurité des agents, notamment lors des contrôles routiers, quand les vitres sont teintées et qu'ils ne voient pas l'intérieur du véhicule. Cela permet aussi de sécuriser les citoyens : en étant armés, ils peuvent intervenir lors de suspicions d'effraction, chose qui ne fera pas sans armement. M. CONCHON précise qu'ils sont contents de l'avoir, mais ils ne l'ont jamais utilisé et ils espèrent ne jamais l'utiliser.

Il explique aussi qu'il y a une graduation d'armement : il y a d'abord le bâton télescopique de défense, puis le pistolet à impulsion électrique, les GAIL (les générateurs d'aérosols incapacitants lacrymogènes), et en dernier recours le pistolet semi-automatique. M. CONCHON insiste sur l'importance des formations sur l'utilisation de ces armes. Certaines formations sont obligatoires, d'autres sont organisées par leur propre soin. Il conclut en disant que l'armement est une évidence aujourd'hui et que bon nombre de communes n'ayant pas l'armement perdent beaucoup d'agents de police municipale.

**Mme Charlotte DEMENTHON** demande où en est la création de la commission de sécurité extra-municipale, annoncée en début de mandat.

**M. le Maire** répond qu'ils s'en tiennent pour l'instant à la Commission municipale et à l'animation d'un réseau d'habitants-relais, coordonné par Sylvie SCHREIBER. Les rendez-vous ont lieu tous les six mois et balayent les grands projets de la ville. Enfin, M. CONCHON a tout le loisir de récupérer les différentes informations relayées par les quartiers.

**Mme Charlotte DEMENTHON** s'enquiert du nombre d'habitants-relais participant à ces rencontres.

**Mme Sylvie SCHREIBER** répond qu'il y avait une quinzaine d'habitants à la dernière réunion.

**Mme Charlotte DEMENTHON** remercie l'équipe municipale pour ces réponses et réitère qu'elle est intéressée par le chiffre du nombre d'affaires traitées en tout par la gendarmerie, pour mettre en perspective avec les affaires résolues par vidéosurveillance.

**M. le Maire** confirme qu'ils se renseigneront sur ce qu'il est possible de communiquer. Il ajoute que ce serait intéressant de pouvoir mesurer le nombre d'affaires évitées grâce à la vidéoprotection, mais ce n'est pas possible.

**M. Richard BENISTANT** insiste sur l'importance de l'exemplarité de la présence. En tant que citoyen, il est convaincu que voir la PM présente, savoir qu'il y a des caméras,

pédagogiquement, cela évite que d'autres incivilités soient commises. D'ailleurs, en 2021 il avait le retour de certains habitants qui s'étonnaient voire s'alarmaient de la présence des équipes de police municipale et de leur équipement. Aujourd'hui, M. BENISTANT n'entend plus ce genre de remarques : les gens sont habitués et le comportement des agents est assez exemplaire.

**Mme Annie DELPON** souligne l'importance de vivre dans une ville apaisée et de pouvoir aller à l'école en sécurité. C'est une prévention selon elle indispensable.

**M. Yannick CONCHON** explique, par rapport à l'exemplarité de la PM sur les interventions, que les policiers sont équipés de caméras-piétons. Elles sont activées à chaque intervention et servent trois objectifs. Le premier est de faire descendre la tension de l'interpellé. Le deuxième est de s'assurer que l'agent de police reste à sa place. Le troisième est que ces vidéos servent de supports de formation. M. CONCHON extrait ces vidéos et réalise un débriefing avec les agents tous les mois. Cela permet de corriger certaines choses, comme un tutoiement. Il s'agit de mettre en place de nombreux garde-fous, aussi bien pour les policiers que pour la sécurité des interpellés.

**M. Bernard MEYRAND** aimerait connaître les effectifs de la gendarmerie de Belley.

**M. le Maire** répond qu'ils sont une vingtaine à la brigade départementale. Il pourra lui préciser, car il va y avoir deux départs.

**M. Bernard MEYRAND** s'enquiert du périmètre de cette gendarmerie.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit du Grand Bugey Sud. Cela part de Lhuis en montant jusqu'à Hauteville.

**M. Bernard MEYRAND** aurait deux interrogations par rapport à cela. Il se demande si le doublement des effectifs de la police municipale ne va pas conduire la gendarmerie à désertier Belley pour aller dans des zones moins dotées. Sa deuxième interrogation porte sur la police pluricommunale. Il a bien compris que les policiers municipaux interviennent dans les communes sous la responsabilité des maires, mais il s'interroge sur le cadre juridique qui va permettre cela, étant donné que M. le Maire est employeur.

**M. le Maire** répond que la problématique de la gendarmerie nationale, aujourd'hui, c'est le poids de la procédure. Il attendait beaucoup du Beauvau de la sécurité pour mettre en place des réformes allégeant la charge administrative qui pèse sur les gendarmes. Tant qu'ils continueront à crouler sous les procédures, ils ne pourront pas se rendre sur le terrain.

L'après-Covid a d'ailleurs généré encore plus d'administratifs, avec l'augmentation des violences intrafamiliales. La PM peut, elle, apporter cette présence sur le terrain, car elle n'est pas confrontée au poids de la procédure pénale. Concernant le cadre juridique, la création d'une police pluricommunale est encadrée par la signature de conventions avec la gendarmerie auxquelles le préfet appose sa signature. Ces conventions encadrent le rôle de chacun. Juridiquement, M. le Maire n'est pas responsable de ce qui peut se passer à Magnieu ou Brens, car son périmètre d'intervention est celui de Belley.

**M. Yannick CONCHON** confirme que les compétences des maires s'arrêtent au niveau de leurs frontières respectives. La gestion de carrière et la gestion de matériel continuent de relever de Belley, en revanche, toutes les missions sont faites sous l'ordre de l'OPJ et donc de chaque maire.

M. CONCHON souligne que ce sera intéressant pour eux d'intervenir sur d'autres municipalités, car il s'agit de la même délinquance, des mêmes problématiques (tapage, regroupement de jeunes, dégradations de mobilier ou de bâtiments communaux, vitesse). Il ajoute que pour les autres maires, c'est une opportunité, car ils peuvent bénéficier d'un service de police municipale, même si l'amplitude horaire n'est pas énorme. M. CONCHON conclut sur les conventions. Une convention pluricommunale de coordination est en train d'être signée, ainsi qu'une convention de mise à disposition des agents. Il précise que l'armement restera la propriété de la mairie de Belley et que les autres communes feront des demandes d'armement propres à elles-mêmes. La police interviendra armée sur les communes.

**M. le Maire** clôture ce bilan 2022 de la police municipale. Ils répondront à toutes les questions par mail prochainement.

## **RAPPORT DETAILLE :**

### **A-01A - BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2022**

« Sous sa Présidence, Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, à porter à la connaissance des membres du Conseil Municipal, les chiffres du compte de gestion du budget communal tenus par le Trésorier pour l'exercice 2022 qui se décomposent de la façon suivante :

-	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
	Recettes	3 203 334,28
	Dépenses	<u>2 919 938,35</u>
	Résultat de l'exercice	+ 283 395,93
	Résultat antérieur	+ 1 893 939,79
	<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b><u>+ 2 177 335,72</u></b>
-	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	
	Recettes	11 676 534,69
	Dépenses	<u>10 801 440,88</u>
	Résultat de l'exercice	+ 875 093,81
	Résultat antérieur	+ 737 441,93
	<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b><u>+ 1 612 535,74</u></b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET COMMUNAL tenu par le trésorier. »

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **A-01B -BUDGET RÉGIE DE L'EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2022**

« Sous sa Présidence, Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, à porter à la connaissance des membres du Conseil Municipal, les chiffres du compte de gestion du budget de la régie de l'eau tenus par le Trésorier pour l'exercice 2022 qui se décomposent de la façon suivante :

-	<b><u>INVESTISSEMENT :</u></b>	
	Recettes	1 285 289,69
	Dépenses	<u>983 461,30</u>
	Résultat de l'exercice	+ 301 828,39
	Résultat antérieur	+ 227 074,19
	<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b><u>+ 528 902,58</u></b>
-	<b><u>FONCTIONNEMENT :</u></b>	
	Recettes	1 119 123,91
	Dépenses	<u>1 288 439,23</u>

Résultat de l'exercice	- 169 315,32
Résultat antérieur	+ 182 749,87
<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b>+ 13 434,55</b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET annexe de la Régie de l'Eau tenu par le trésorier. »

## ADOpte À L'UNANIMITÉ

### A-01C - BUDGET RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2022

« Sous sa Présidence, Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, à porter à la connaissance des membres du Conseil Municipal, les chiffres du COMPTE DE GESTION du BUDGET la RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT tenus par le Trésorier pour l'exercice 2022 qui se décomposent de la façon suivante :

#### - INVESTISSEMENT

Recettes	1 081 614,50
Dépenses	<u>656 415,87</u>
Résultat de l'exercice	+ 425 198,63
Résultat antérieur	- 109 418,53
<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b>+ 315 780,10</b>

#### - FONCTIONNEMENT

Recettes	941 885,45
Dépenses	<u>1 279 143,78</u>
Résultat de l'exercice	- 337 258,33
Résultat antérieur	+ 636 193,96
<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b>+ 298 935,63</b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET de la RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT tenu par le trésorier. »

## ADOpte À L'UNANIMITÉ

### A-01D - BUDGET RÉSEAU CHALEUR BOIS - COMPTE DE GESTION 2022

« Sous sa Présidence, Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, à porter à la connaissance des membres du Conseil Municipal, les chiffres du COMPTE DE GESTION du budget du RÉSEAU DE CHALEUR BOIS tenus par le Trésorier pour l'exercice 2022 qui se décomposent de la façon suivante :

#### - INVESTISSEMENT :

Recettes	236 281,72
Dépenses	<u>258 575,84</u>
Résultat de l'exercice	- 22 294,12
Résultat antérieur	- 427 789,33
<b><u>DÉFICIT CUMULÉ DE CLÔTURE</u></b>	<b>- 450 083,45</b>

#### - FONCTIONNEMENT :

Recettes	496 535,20
Dépenses	<u>111 653,13</u>
Résultat de clôture	+ 384 882,07
Résultat antérieur	+ 0,00
<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b>+ 384 882,07</b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET annexe du RÉSEAU DE CHALEUR BOIS tenu par le trésorier. »

## ADOPTE À L'UNANIMITÉ

### **A-01E - BUDGET PÔLE CULTURE - COMPTE DE GESTION 2022**

« Sous sa Présidence, Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, à porter à la connaissance des membres du Conseil Municipal, les chiffres du compte de gestion du budget du pôle culture tenus par le Trésorier pour l'exercice 2022 qui se décomposent de la façon suivante :

#### **- INVESTISSEMENT :**

Recettes		283 808,40
Dépenses		<u>238 045,26</u>
Résultat de l'exercice	+	45 763,14
Résultat antérieur	+	<u>80 925,73</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+</b>	<b><u>126 688,87</u></b>

#### **- FONCTIONNEMENT :**

Recettes		2 344 712,57
Dépenses		<u>2 318 472,36</u>
Résultat de clôture	+	26 240,21
Résultat antérieur	+	<u>29 576,98</u>
<b>EXCÉDENT DE CLOTUR</b>	<b>+</b>	<b><u>55 817,19</u></b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE DE GESTION 2022 du BUDGET du PÔLE CULTURE tenu par le trésorier. »

## ADOPTE À L'UNANIMITÉ

### **A-02A - BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, élu Président de séance pour la présentation des comptes administratifs, à donner lecture du Compte Administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022.

Ce Compte Administratif se décompose de la manière suivante :

#### **- INVESTISSEMENT**

Recettes		3 203 334,28
Dépenses		<u>2 919 938,35</u>
Résultat de l'exercice	+	283 395,93
Résultat antérieur	+	<u>1 893 939,79</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+</b>	<b><u>2 177 335,72</u></b>

#### **RESTES À RÉALISER**

Dépenses		529 537,17
Recettes		<u>0,00</u>
<b>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</b>		<b><u>- 529 537,17</u></b>

#### **- FONCTIONNEMENT**

Recettes		11 676 534,69
Dépenses		<u>10 801 440,88</u>
Résultat de l'exercice	+	875 093,81
Résultat antérieur	+	<u>737 441,93</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+</b>	<b><u>1 612 535,74</u></b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE.**

*Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal. »*

**M. Richard BENISTANT** commence par la présentation du compte administratif de la commune :

En ce qui concerne le chapitre des **charges à caractère général**, ils observent plusieurs économies :

- Une économie de 166 000 € sur le compte 611. Ces économies sont dues à plusieurs facteurs :
  - Le climat très sec 2022 a généré moins de recours aux prestations extérieures d'entretien environnement : les tailles et les tontes se sont raréfiées en 2022.
  - Sur la concession et le cimetière, une ligne de 50 000 € était prévue, mais la Ville n'a engagé que 30 000 € en 2022 sur l'entretien du cimetière.
  - Une somme de 65 000 € a été dépensée sur la géolocalisation, mais a été fléchée sur un autre compte (le 617).
- Une économie d'environ 200 000 € sur le compte 615. Plusieurs raisons peuvent être avancées :
  - Le démantèlement de l'ancienne halle Margueron a été reporté en 2023 du fait d'études complémentaires à mener par rapport à la pollution à l'amiante. Cela permet une économie de 150 000 €.
  - Les services techniques n'ont pas pu engager toutes les maintenances en 2022, car ils ont dû absorber la charge de travail provoquée par la démission du directeur du service eau et assainissement. Ils ont assuré ce relais pendant quatre mois, le temps que la CCBS recrute un nouveau directeur. En conséquence, toutes les dépenses prévues n'ont pas été engagées.
- Une économie de 70 000 € sur le compte 617, études et recherches. Elle s'explique par :
  - Le report du bilan PLU sur 2023 (12 000 €).
  - L'étude sur les flux routiers qui n'a finalement pas été faite (15 000 €).
  - Un report à 2023 pour le schéma mobilité (20 000 €).
  - Une étude SPR et une étude sur la crèche aussi qui ont démarré en 2022, mais qui ne sont pas terminées et qui engageront quelques dépenses en 2023 (70 000 €).

Les **dépenses du personnel** n'appellent pas de remarque particulière : il y a un décalage de 11 000 €, ce qui est non significatif sur 4,3 millions d'euros.

Les **charges de gestion courante**, chapitre 65, présentent quelques économies :

- Certaines aides ou bourses à projets n'ont pas été consommées.
- La classe découverte n'a pas été utilisée en 2022.
- La validation des subventions a été moindre, du fait d'une baisse de la demande de la part de certaines associations sportives.

Au global, la dépense présente une importante économie.

M. Richard BENISTANT passe ensuite aux **recettes** du compte administratif de la commune :

- Dans les comptes 708, des refacturations importantes ont été faites à la CCBS pour le remplacement du directeur du service eau et assainissement.
- Sur les comptes 73 (impôts et taxes), qui représentent le volume le plus important (près de 9 millions d'euros), il faut essentiellement noter l'échec de la taxe sur les locaux vacants et l'augmentation de rendement sur la taxe foncière et la taxe

d'habitation reversé par l'État. Ce rendement est de 5,2 millions d'euros au lieu de 5 090 000 €. Enfin, la taxe additionnelle sur les droits de mutation a engendré 555 000 € de recette au lieu des 410 000 € prévus.

**M. Bernard MEYRAND** fait remarquer que le résultat de l'exercice est de 875 000 € en 2022 et 737 000 € en 2021. En dépenses de fonctionnement, ils sont aux alentours de 10,5 millions d'euros, ce qui fait à peu près 10 % du budget chaque année. M. MEYRAND se demande si les explications avancées suffisent à expliquer cet excédent qu'ils retrouvent en 2021 et 2022.

**M. Richard BENISTANT** ne sait pas si cela suffit à justifier, mais cela donne un certain nombre de pistes. Leur objectif sur ce début de mandat a été de rationaliser un maximum le fonctionnement et d'engendrer des excédents. Il s'agissait à la fois de finir de redresser la situation (elle était déjà bien redressée en 2020, mais pas encore suffisamment au regard de leurs organes de tutelle et de contrôle) et de pouvoir engager les grosses dépenses qui vont arriver sans surendetter la ville. Malgré la crise Covid, l'évolution de l'inflation et de la masse salariale, ils y sont parvenus. Ils se félicitent donc de pouvoir enregistrer des excédents qui seront largement consommés en investissement très prochainement.

**M. Bernard MEYRAND** demande si cela signifie qu'en 2023, ils n'auront pas un excédent comme celui-ci.

**M. Richard BENISTANT** indique qu'il est probable qu'ils parviennent à un excédent de fonctionnement en 2023, même s'il sera moindre. Un volet de dépenses imprévues est prévu au budget et qu'il n'a pas eu à être actionné en 2022. Il ajoute qu'un excédent est à souhaiter, vu la majoration des investissements par rapport au plan financier réalisé il y a trois ans.

*M. le Maire quitte la salle du conseil municipal.*

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET GÉNÉRAL**

*L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.*

*Pour mémoire, le compte administratif :*

- est établi en fin d'exercice par le maire,*
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.*
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,*
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.*

*Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :*

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,*
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.*

*Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est*

de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

#### - 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune.

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 2 344 552,12 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 638 397,88 € : baisse de certaines charges notamment des contrats de prestations de services, de l'entretien et réparation des bâtiments publics et des études et recherches. Ces études et travaux ont été reportés et prévus au budget 2023.

#### - 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 4 290 510,75 € pour l'année 2022. Elles étaient de 3 821 110,51 € en 2021 et de 3 672 388,83 € en 2020.

#### - 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 3 463 742,46 €.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 394 613,13 €.

#### - 4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 126 376,37 €.

#### - 5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent principalement des écritures exceptionnelles (remboursement assurances, prix cession, isolation des combles (dépense et recette) pour un montant de 13 135,41 €.

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement :

Chapitres Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
011 Charges à caractère général	2 016 785,44	2 344 552,12	16,25 %
012 Charges de personnel	3 821 110,51	4 290 510,75	12,28 %
014 Atténuation de produits	131 249,00	121 736,00	-7,25 %
65 Autres charges de gestion courante	3 510 511,64	3 463 742,46	-1,33 %
66 Charges financières	170 327,31	126 376,37	-25,80 %
67 Charges exceptionnelles	7 970,59	13 135,41	64,80 %
68 Dotations provisions semi-budgétaires	19 143,00		-100,00 %
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>9 677 097,49</b>	<b>10 360 053,11</b>	<b>7,06 %</b>

### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

#### -1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des indemnités journalières versées par la CPAM et l'assureur des risques statutaires, de la part prélevée au personnel relative aux tickets restaurant et du financement du poste petite ville de demain pour un montant de 126 103,49 € en 2022. Il était de 90 654,49 € en 2021.

#### -2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Des remboursements de personnel des budgets annexes pour 42 %
- Du remboursement par le GFP (groupement à fiscalité propre) de rattachement pour 20 %. Il s'agit du remboursement par la CCBS des heures de voirie effectuées par les agents communaux.
- Des services périscolaires (cantine et garderie) pour 19 %.

### **-3) Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 30,82 %

Taxe sur le foncier non bâti : 49,05 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	5 043 140	5 053 685	5 220 767
Variation en %		0,21 %	3,31 %
Variation en valeur		10 545	167 082

Le chapitre 73 regroupe également :

- La taxe sur la consommation finale d'électricité (264 303,20 €)
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation (555 671,30 €)

### **-4) Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante. Elle s'établit à 489 039 € en 2022 et baisse de 7,5 % par rapport à 2021.

Le chapitre 74 regroupe également différentes dotations de l'état la compensation Genevoise (autres attributions et participations pour 110 393,26 €) et les participations de la Région du Département et de l'institution Lamartine pour l'occupation des gymnases.

### **-5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 126 433,01 € (montant stable par rapport à 2021).

### **-6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 87 379,43 €. Il correspond à des remboursements d'assurance, d'énergie (trop prélevé des fournisseurs) des régularisations antérieures et les écritures relatives aux isolations des combles.

### **Récapitulatif des recettes de fonctionnement :**

Chapitres Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
R002 Excédent de fonctionnement reporté	534 880,66	737 441,93	37,87 %
013 Atténuation de charges	90 654,49	126 103,49	39,10 %
70 Produits des services	737 037,98	719 294,04	-2,41 %
73 Impôts et taxes	8 521 205,25	8 745 416,06	2,63 %
74 Dotations et participations	1 708 458,44	1 796 991,60	5,18 %
75 Autres produits (dont loyers)	114 064,99	126 648,01	11,03 %
76 Produits financiers	48 391,98	44 748,08	-7,53 %
77 Produits exceptionnels	78 820,79	87 379,43	10,86 %
78 Reprises sur provisions semi-budgétaires		6 059,00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 833 514,58</b>	<b>12 390 081,64</b>	<b>4,70 %</b>

## **II.LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **Les dépenses d'investissement :**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### **- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 1 025 266,44 € en 2022.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de :

Prêteur	CRD
CAISSE D'ÉPARGNE	4 826 794 €
CRÉDIT AGRICOLE	3 954 737 €
DEXIA CL	663 632 €
BANQUE POPULAIRE	580 000 €
SFIL CAFFIL	246 751 €
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>10 271 913 €</b>

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 10 271 913 €.

**- 2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

Extension de la vidéoprotection

Mise aux normes éclairage public

Travaux de rénovation de la Halle Gonnet

Étude pour la rénovation de l'Îlot Baudin

Mission programmation projet plaine sportive

**Les recettes d'investissement :**

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 3 203 334,28 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles pour 2 761 946,51 €**

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 364 499,97 € (chapitre 13) qui émanent principalement de l'État (DETR et DSIL pour 82 %) et du Département (15 %).

- Du FCTVA pour 359 124,73 €

- De la taxe d'aménagement pour 120 669,59 €

- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1 000 000 €.

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 441 387,77 €

**A-02B - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - RÉGIE AUTONOME DE L'EAU POTABLE**

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, élu Président de séance pour la présentation des comptes administratifs, à donner lecture du Compte Administratif du budget autonome de la Régie de l'Eau pour l'exercice 2022, comme suit :

**- INVESTISSEMENT :**

Recettes	1 285 289,69
Dépenses	983 461,30
Résultat de l'exercice	+ 301 828,39
Résultat antérieur	+ 227 074,19
<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b>+ 528 902,58</b>

**RESTES À RÉALISER**

Dépenses	135 301,64
Recettes	90 246,00
<b><u>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</u></b>	<b>- 45 055,64</b>

**- FONCTIONNEMENT :**

Recettes	1 119 123,91
Dépenses	1 288 439,23
Résultat de l'exercice	- 169 315,32
Résultat antérieur	+ 182 749,87
<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b>+ 13 434,55</b>

**RESTES À RÉALISER**

Dépenses	14 685,27
Recettes	0,00
<b><u>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</u></b>	<b>- 14 685,27</b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du budget autonome de la RÉGIE DE L'EAU POTABLE.

M. le Maire quitte la salle du conseil municipal.

## ADOPTE À L'UNANIMITÉ

### A-02C - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, élu Président de séance pour la présentation des comptes administratifs, à donner lecture du Compte Administratif du budget annexe de la Régie de l'Assainissement pour l'exercice 2022, comme suit :

#### - INVESTISSEMENT

Recettes	1 081 614,50
Dépenses	<u>656 415,87</u>
Résultat de l'exercice	+ 425 198,63
Résultat antérieur	<u>- 109 418,53</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+ 315 780,10</b>

#### RESTES À RÉALISER

Dépenses	250 898,17
Recettes	<u>0,00</u>
<b>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>- 250 898,17</b>

#### - FONCTIONNEMENT

Recettes	941 885,45
Dépenses	<u>1 279 143,78</u>
Résultat de l'exercice	- 337 258,33
Résultat antérieur	<u>+ 636 193,96</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+ 298 935,63</b>

#### RESTES À RÉALISER

Dépenses	89 935,51
Recettes	<u>0,00</u>
<b>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>- 89 935,51</b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du Budget annexe de la RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT.

M. le Maire quitte la salle du conseil municipal.

## ADOPTE À L'UNANIMITÉ

### A-02D - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET annexe RÉSEAU CHALEUR BOIS

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, élu Président de séance pour la présentation des comptes administratifs, à donner lecture du Compte Administratif du budget annexe du Réseau Chaleur Bois pour l'exercice 2022, comme suit :

#### - INVESTISSEMENT :

Recettes	236 281,72
Dépenses	<u>258 575,84</u>
Résultat de l'exercice	- 22 294,12
Résultat antérieur	<u>- 427 789,33</u>
<b>DÉFICIT CUMULÉ DE CLÔTURE</b>	<b>- 450 083,45</b>

**RESTES À RÉALISER**

Recettes	0,00
Dépenses	0,00

**- FONCTIONNEMENT :**

Recettes	496 535,20
Dépenses	<u>111 653,13</u>
Résultat de clôture	+ 384 882,07
Résultat antérieur	+ <u>0,00</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+ 384 882,07</b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du BUDGET annexe du réseau de chaleur bois.

M. le Maire quitte la salle du conseil municipal ».

**M. Richard BENISTANT** rappelle que les déficits cumulés d'investissements depuis 2014 sont supérieurs à la recette R24 enregistrée chaque année. Ce sujet devra être traité, soit sur cette fin de mandature soit sur la suivante, avant la fin de la DSP actuelle.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ****A-02E -COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET CULTURE**

« Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire de BELLEY, invite Monsieur Richard BENISTANT, élu Président de séance pour la présentation des comptes administratifs, à donner lecture du Compte Administratif du budget annexe Pôle Culture pour l'exercice 2022, comme suit :

**- INVESTISSEMENT :**

Recettes	283 808,40
Dépenses	<u>238 045,26</u>
Résultat de l'exercice	+ 45 763,14
Résultat antérieur	+ <u>80 925,73</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+ 126 688,87</b>

**RESTES À RÉALISER**

Dépenses	60 617,63
Recettes	<u>29 474,06</u>
<b>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>- 31 143,57</b>

**-FONCTIONNEMENT :**

Recettes	2 344 712,57
Dépenses	<u>2 318 472,36</u>
Résultat de clôture	+ 26 240,21
Résultat antérieur	+ <u>29 576,98</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+ 55 817,19</b>

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 du BUDGET annexe du PÔLE CULTURE.

M. Le Maire quitte la salle du conseil municipal. »

Concernant le compte administratif du pôle culture, **M. BENISTANT** précise que la commune et le département assurent l'essentiel du financement à hauteur de 1,9 million d'euros. Les dépenses de fonctionnement se sont avérées pratiquement en ligne à moins de 1 % près avec les dépenses de fonctionnement au budget primitif. Un léger excédent sera enregistré.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

## **A-03A - BUDGET COMMUNAL DE BELLEY - RÉSULTATS EXERCICE 2022 – AFFECTATION DÉFINITIVE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour l'affectation définitive des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

Après avoir entendu, le compte administratif de l'exercice 2022,  
Considérant le transfert au 01/01/2023 des budgets eau et assainissement à la CCBS,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats ci-dessous.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant que les budgets eau et assainissement sont clôturés au 31/12 à la suite du transfert de compétence, leurs résultats seront intégrés dans le budget général, mais étant reversés en totalité à la CCBS, ils ne participeront pas au calcul de l'affectation.

	Résultat Cpte adm. 2021	Virement à la section investissement en 2022 Cpte 1068	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022 Dépenses Recettes	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST BG	1 893 939,79		283 395,93	529 537,17	529 537,17	2 177 335,72
FONCT BG	1 737 441,93	1 000 000,00	875 093,81		- €	1 612 535,74
INVEST EAU	227 074,19		301 828,39		- €	528 902,58
FONCT EAU	824 379,75	641 629,88	-169 315,32		- €	13 434,55
INVEST ASST	-109 418,53		425 198,63		- €	315 780,10
FONCT ASST	892 193,96	256 000,00	-337 258,33		- €	298 935,63

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022</b>		1 924 905,92
<b>Affectation obligatoire :</b>		
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	REC SI	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnements (ligne 002)	REC SF	1 924 905,92
Ligne 001=	0	DEP SI si chiffre négatif
Ligne 001=	3 022 018,40 €	REC SI si chiffre positif
Total affecté au c/1068 :		- €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2022</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

En investissement Résultat reporté Recettes c/001 3 022 018,40 €  
Pas d'affectation au compte 1068.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations. »

**M. Richard BENISTANT** présente l'affectation des résultats. Une première délibération porte sur le vote et l'affectation des soldes. Lors de ce Conseil, il s'agit simplement de constater et d'affecter dans le budget communal l'ensemble des excédents ou des pertes constatés en 2021-2022 des budgets fonctionnement et investissement de l'activité eau et assainissement (soit 1,924 million d'euros). Lors du prochain Conseil, il s'agira de transférer ces excédents à la CCBS. L'autre délibération porte sur le vote du constat de ces charges exceptionnelles et du résultat de fonctionnement qui va être reporté en investissement et en fonctionnement. Il s'agit de voter pour les ramener dans le budget global alors qu'ils étaient sur des budgets annexes.

## ADOpte À l'UNANIMITÉ

### **A-03B : RÉSULTATS EXERCICE 2022 – AFFECTATION DÉFINITIVE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET RÉSEAU CHALEUR BOIS**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour l'affectation définitive des résultats de l'exercice antérieur, l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

-	<b><u>INVESTISSEMENT :</u></b>	
	Recettes	236 281,72
	Dépenses	<u>258 575,84</u>
	Résultat de l'exercice	- 22 294,12
	Résultat antérieur	<u>- 427 789,33</u>
	<b><u>DÉFICIT CUMULÉ DE CLÔTURE</u></b>	<b><u>- 450 083,45</u></b>

	<b>RESTES À RÉALISER</b>	
	Recettes	0,00
	Dépenses	0,00

-	<b><u>FONCTIONNEMENT :</u></b>	
	Recettes	496 535,20
	Dépenses	<u>111 653,13</u>
	Résultat de clôture	+ 384 882,07
	Résultat antérieur	<u>+ 0,00</u>
	<b><u>EXCÉDENT DE CLÔTURE</u></b>	<b><u>+ 384 882,07</u></b>

### **Affectation définitive des résultats**

Il est proposé d'affecter définitivement les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Dépenses c/001	450 083,45
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement comblant en partie le déficit d'investissement :  
Compte 1068 384 882,07

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations ».

**M. Richard BENISTANT** passe à l'affectation des résultats définitifs 2022 du réseau chaleur bois. En investissement, il y a un déficit cumulé de 450 000 €. Le fonctionnement génère quant à lui 384 000 € d'excédent. Il est proposé de l'affecter comme suit : en investissement, le résultat est reporté en dépenses pour l'année suivante et en fonctionnement, le résultat est reporté en compte de réserve 108-8.

## ADOPTE À L'UNANIMITÉ

### **A-03C - BUDGET PÔLE CULTURE - RÉSULTATS EXERCICE 2022 – AFFECTATION DÉFINITIVE DES SOLDES – COUVERTURE DES BESOINS DE FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines informe les Membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour l'affectation définitive des résultats de l'exercice antérieur, de l'affectation des soldes et de la couverture des besoins de financement en section d'investissement.

#### **- INVESTISSEMENT :**

Recettes		283 808,40
Dépenses		<u>238 045,26</u>
Résultat de l'exercice	+	45 763,14
Résultat antérieur	+	<u>80 925,73</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+</b>	<b><u>126 688,87</u></b>

#### **RESTES À RÉALISER**

Dépenses	60 617,63
Recettes	<u>29 474,06</u>
<b>DÉFICIT DES RESTES À RÉALISER</b>	<b>- 31 143,57</b>

#### **-FONCTIONNEMENT :**

Recettes	2 344 712,57
Dépenses	<u>2 318 472,36</u>
Résultat de clôture	+ 26 240,21
Résultat antérieur	+ <u>29 576,98</u>
<b>EXCÉDENT DE CLÔTURE</b>	<b>+ 55 817,19</b>

#### **Affectation définitive des résultats**

Il est proposé d'affecter définitivement les résultats comme suit :

En investissement Résultat reporté Recettes c/001	126 688,87
En fonctionnement Résultat reporté Recettes c/002	55 817,19

Aucune affectation de résultat au compte 1068.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces affectations.

**M. Richard BENISTANT** présente l'affectation des résultats du budget culture. Ils constatent un excédent d'investissement de 126 000 €, avec un report de 80 000 €, et un résultat de fonctionnement en excédent de clôture de 55 000 €. L'affectation se ferait en résultat reporté en recettes pour l'investissement et en résultat reporté en recettes concernant le fonctionnement.

## ADOPTE À L'UNANIMITÉ

#### **A-04 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 1 - BUDGET COMMUNAL**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances et des Ressources Humaines, informe les membres du Conseil Municipal que le budget communal a été adopté le 20 mars 2023.

Il convient aujourd'hui, de prendre une décision modificative n° 1 afin de modifier certaines opérations comptables.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal les transferts de crédits, conformes aux renseignements comptables détaillés en annexe.

Les membres de la commission des finances ont émis un avis favorable. »

#### **APPROUVE À L'UNANIMITÉ**

#### **A-05 - FORÊT DE ROTHONNE - ACQUISITION DES PARCELLES C 23 et C 528**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines et de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Belley souhaite procéder à l'acquisition de deux parcelles à la forêt de Rothonne.

Il s'agit de parcelles boisées, aujourd'hui propriétés privées de Madame CAILLAT et Monsieur RUBATIER, cadastrées de la manière suivante :

- C 23 : parcelle d'une surface de 2 650 m<sup>2</sup>, zone N.
- C 528 : parcelle d'une surface de 11 918 m<sup>2</sup> située derrière la côte, zone N.

La Commune de Belley a pour objectif de préserver la forêt de Rothonne. Consciente que l'arbre est un acteur majeur à la limitation du réchauffement climatique, la Ville souhaite organiser une gestion durable de la forêt sur la plus grande surface possible.

Le prix total d'acquisition est d'un montant de 12 000 euros hors taxes, prix négocié avec les propriétaires et l'Office Nationale des Forêts.

Considérant l'arrêté du 5 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif aux opérations immobilières des collectivités et organismes publics fixant le seuil de consultation obligatoire du Service des Domaines à 180 000 euros pour les acquisitions.

Considérant que la valeur vénale du bien est inférieure à 180 000 euros, il n'y a pas lieu de solliciter France Domaine.

L'Office notarial de Belley aura la charge de mener à bien cette opération, dont les frais seront à la charge de la commune.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces acquisitions et à autoriser le maire à signer toutes pièces à intervenir. »

**M. Richard BENISTANT** passe au point concernant la forêt de Rothonne. Une action a été engagée depuis 2022 pour récupérer des parcelles, car même si la commune de Belley est majoritairement propriétaire foncière de la forêt de Rothonne, 30 % appartiennent aux propriétaires privés.

Il détaille les étapes engagées. Il s'agit d'abord d'adresser un courrier à des familles de propriétaires indiquant que la commune est ouverte à la possibilité de racheter ces parcelles et présentant la démarche de développement durable qu'ils souhaitent mettre en place sur cette forêt, à travers la plantation d'arbres endémiques, l'endiguement des coupes à blanc et le dépérissement des arbres morts sur la surface.

M. BENISTANT précise qu'une réunion d'information des propriétaires de Brens aura lieu le 28 juin à 16h en salle des fêtes avec l'ONF et le CNPF à propos des coupes à blanc. En effet, des prestataires peu scrupuleux démarchent des propriétaires qui pour la plupart sont âgés et se laissent facilement convaincre. Ils pensent qu'on va simplement élaguer et nettoyer leur forêt, pour finalement se rendre compte que le prestataire a fait des coupes à blanc, le tout sans document. Un arrêté municipal va être mis en place afin de sanctionner ce type de pratiques.

Ensuite, les propriétaires veulent généralement savoir combien cela va leur apporter. Il leur est répondu que c'est l'ONF qui se charge de réaliser l'estimation. Cette estimation est transmise en entretien aux familles qui en discutent et si elles sont d'accord, elles vendent. Le notaire doit ensuite purger le droit des propriétaires limitrophes, en s'assurant qu'ils ne souhaitent pas racheter les parcelles. Une fois ce droit purgé, la délibération peut arriver en Conseil Municipal à Belley. La délibération de ce Conseil concerne une première propriété familiale sur deux parcelles. M. BENISTANT informe que le notaire est en train de purger les acquéreurs limitrophes pour les parcelles d'une autre famille.

M. Richard BENISTANT soumet au vote l'approbation de cette délibération.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **A-06 - Convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour la passation des marchés d'assurance**

*« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des Finances, expose que compte tenu du partage des locaux et du travail de concert de leurs services, la Commune et le CCAS passent le même marché d'assurances.*

*Ce marché est décomposé en 4 lots, faisant chacun l'objet d'un marché distinct :*

- lot 1 : assurance des dommages aux biens et risques annexes,*
- lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes,*
- lot 3 : assurance des véhicules et risques annexes,*
- lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.*

*Pour cela, un groupement de commandes tel que prévu aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique est constitué entre la Ville de Belley et le CCAS.*

*La convention, annexée à la présente délibération, fixe les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.*

*La Ville a la charge d'assurer les missions suivantes :*

- Arrêter le mode de consultation,*
- Rédiger le cahier des charges,*
- Rédiger le rapport d'analyse des offres,*
- Signer, notifier et exécuter le marché.*

*Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la convention entre le CCAS et la Ville de Belley et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.*

*La commission des finances a émis un avis favorable. »*

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

## **A-07 - RENOUELEMENT EN PARTIE DU PARC LUMIÈRE DE L'INTÉGRAL** **CHANGEMENT DE TECHNOLOGIE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, informe les membres du Conseil Municipal du dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le renouvellement du parc lumière de l'Intégral.

En effet, 60 % des projecteurs utilisés à L'Intégral sont des lampes halogènes. Des équivalences existent en partie en LED, une économie de consommation électrique de plus de 150 % est envisagée par projecteur (2000W → 350w/projecteur).

Afin de mettre ce renouvellement en œuvre, la Ville souhaite solliciter ses partenaires.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		11 555,04 €	60 %
Emprunts		€	%
<b>Sous-total autofinancement</b>		€	60 %
Union européenne		€	%
État – DETR ou DSIL		3 852 €	20 %
État - autre (à préciser)		€	%
Région Auvergne-Rhône-Alpes		€	%
Département		3 852 €	20 %
Fonds de concours CC ou CA		€	%
Autres (à préciser)		€	%
<b>Sous-Total subventions publiques *</b>		7 704 €	40 %
<b>Total H.T.</b>		19 259,04 €	100,00 %

\* dans la limite de 80 %

Les membres du conseil municipal sont invités à :

- ADOPTER l'opération de renouvellement du parc lumière de l'Intégral,
- APPROUVER le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISER le maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

## **A-08 - RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS - ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, indique que les collectivités peuvent recruter des agents pour accroissement saisonnier d'activité.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu le Code Général des Collectivités, Article L332-23-2,

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'augmentation de l'activité de certains services (organisation d'événements, activités d'entretien des espaces verts et de bâtiments, d'archivage...),

Il y a lieu, de créer plusieurs emplois pour accroissement saisonnier d'activité (agent technique polyvalent, agent administratif, etc.) à temps complet ou non complet.

Ces recrutements peuvent être effectués par contrat à durée déterminée de maximum 6 mois, renouvellement compris, pendant une période de 12 mois consécutives.

Le Conseil Municipal est invité à VALIDER la création des postes de contractuels suivants, de catégorie C et à AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les recrutements correspondants dont la rémunération sera basée sur l'Indice Majoré 361 (valeur au 1<sup>er</sup> mai 2023) :

Filière Technique :

- 7 postes d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures
- 1 poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 30 heures
- 1 poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 28 h 75
- 1 poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 17 heures
- 1 poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 15 h 75
- 1 poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 10 heures
- 1 poste d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 6 heures

Filière Administrative :

- 3 postes d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 35 heures
- 1 poste d'adjoint administratif d'une durée hebdomadaire de 28 heures

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

## ADOpte À L'UNANIMITÉ

### **A-09 - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, informe le conseil municipal, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité, à la suite de mouvements de personnel et à des réorganisations de services :

Suppression de poste non pourvu :

- Adjoint au Responsable de la Police Municipale

Poste déjà existant, mais plus pourvu, donc vacant :

- Gestionnaire service administratif (agent en disponibilité)

Création d'un poste, mais non pourvu :

- Responsable de service

Le comité social territorial du 10 mai 2023 a émis un avis favorable.

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».

## ADOpte À L'UNANIMITÉ

### **A-10 - PERSONNEL COMMUNAL - Indemnité forfaitaire attribuée pour fonctions itinérantes sur le territoire de la Commune**

« Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances et des ressources humaines, rappelle que certains agents de la collectivité utilisent leur véhicule personnel pour se déplacer sur le territoire de la commune, dans le cadre de leurs missions, car aucun véhicule de service ne peut leur être mis à disposition.

Monsieur Richard BENISTANT rappelle que par délibération du 25 mars 2019, le Conseil Municipal avait accepté qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le versement d'indemnités pour fonctions itinérantes sur le territoire de la commune pour certains postes, en fonction du nombre de kilomètres réalisés par an (décret n° 200707-23 du 5 janvier 2007, modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001).

Il est précisé que ne sont pas pris en compte les déplacements en cœur de ville, car ces déplacements peuvent être réalisés à pied ou à vélo (déplacements entre Mairie, Conservatoire, Centre Social, Médiathèque, École des Cordeliers...).

Les agents bénéficiant de cette indemnité devront fournir chaque année, une attestation d'assurance garantissant leur responsabilité au titre des dommages causés par l'utilisation de leur véhicule à des fins professionnels.

Pour l'année 2022, les postes concernés par ces déplacements et le nombre de kilomètres réalisés ayant été différents,

Monsieur Richard BENISTANT propose que soient versées les indemnités suivantes :

1) montant de 210 €, pour plus de 200 kms :

- Deux Agents d'entretien de divers sites municipaux,
- Directrice du Pôle Culture,
- Responsable du Service Communication,
- Assistant Administratif Service communication et Conservatoire.

2) montant de 140 €, de 151 kms à 200 kms :

- Conservateur du Cimetière.

3) montant de 70 €, de 51 kms à 150 kms :

- Responsable du Service Informatique,
- Agent d'entretien de divers sites municipaux,
- Agent de cantine/garderie et entretien de l'école Jean Ferrat,
- Intervenante en milieu scolaire et chargée de médiation culturelle du Pôle Culture,
- Responsable de la médiathèque.

4) montant de 35 €, pour moins de 50 kms

- Directrice du Conservatoire,
- Quatre agents de la médiathèque.

Ces modifications sont communiquées aux membres du Comité Technique lors de la séance du 10 mai 2023

La commission des finances et des ressources humaines a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur le versement de ces indemnités.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **A-11 - Rénovation de l'îlot Baudin - Approbation du plan de financement - Demandes de subventions - Annule et remplace la délibération n° B -01 du 20 février 2023**

« M. Richard BENISTANT, Adjoint chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que la ville de Belley souhaite rénover l'îlot Baudin, situé à l'interface entre le cœur de ville ancien patrimonial, mais aussi commerçant et l'entrée du cœur de ville avec un bâti récemment construit.

Ce périmètre accueille deux places, du stationnement de surface, des voiries de desserte, des éléments patrimoniaux, des commerces et un ensemble neuf dit Vieille Porte avec une maison médicale, une résidence intergénérationnelle, de nouveaux logements et un parking public souterrain.

Ce projet vient appuyer la dynamique de revitalisation du centre-ville de Belley et s'inscrit dans la stratégie territoriale intégrée ; le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) signé le 20 décembre 2021, le projet de territoire Bugey-Sud adopté de 8 décembre 2022, le projet de développement Petites Villes De Demain (PVDD), adopté de 12 décembre 2022 avec la signature de la convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)/PVDD.

Les objectifs généraux du projet sont les suivants :

- Créer une zone apaisée en redistribuant le stationnement et en créant des zones d'espaces partagés, en proposant un itinéraire mode doux et des usages de convivialité,
- Maximiser l'usage du périmètre pour créer des îlots de fraîcheur et être acteur en matière d'exemplarité environnementale et patrimoniale,
- Travailler tout le long du projet en concertation avec les usagers de l'îlot (riverains et commerçants), et les acteurs qui accompagnent la Ville dans ses engagements tant stratégiques que financiers (CCBS, UDAP, CAUE, Département et Région...)

Par délibération du 20 mars 2023, le conseil municipal a approuvé le plan.

Celui-ci est à modifier, en effet, depuis cette date, il apparaît que ce projet s'inscrit dans la politique d'aide du Département dans le cadre des investissements structurants du Pacte du Territoire 2024-2026.

Il convient d'ajouter le Département dans nos financeurs.

La Ville souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès :

- du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre de l'appel à projets « accompagner les territoires non urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes » au titre 2.1 de l'AAP : améliorer, revitaliser l'espace public et favoriser la revitalisation des communes,
- de l'ÉTAT au titre de la DSIL/DETR et au titre du Fonds Vert,
- de la Région AURA au titre du « Contrat Région Ville »,
- du Département de l'Ain au titre des investissements structurants du Pacte de territoire 2024-2026.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT REQUALIFICATION ILOT BAUDIN</b>			
<b>Financeurs</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
DETR / DSIL	DSIL	107 167	15%
Union européenne( Feder) 5,5,2,1	Feder axe 5.5.2.1	178 613	25%
Etat – autre	Fonds vert	45 133	5%
Conseil régional	Contrat Région Ville	135 480	20%
Département de l'Ain	Pacte de territoire 2024-2026	107 167	15%
<b>Total subventions publiques</b>		<b>573 560</b>	<b>80%</b>
Fonds propres	/	140 891	20%
Emprunts	/	0	
<b>Total autofinancement ville sur part dépenses éligibles</b>		<b>140 891</b>	<b>20%</b>
<b>Total dépenses éligibles HT Ville de Belley</b>		<b>714 451</b>	<b>100%</b>
travaux financés par CCBS	/	373 160	
maîtrise d'œuvre		43 220	
<b>Total opération HT</b>		<b>1 130 831</b>	
TVA		226 166	
<b>Total opération TTC</b>		<b>1 356 997</b>	

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ces demandes de subventions ».

**À L'UNANIMITÉ ANNULE ET REMPLACE** la délibération B-01 du 20 février 2023 et **APPROUVE** le projet de rénovation de l'îlot Baudin, son plan de financement prévisionnel et **SOLLICITE** les subventions auprès du FEDER, de l'État, de la Région AURA et du Département de l'Ain. **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

## **B-01A - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - MODIFICATION DES TARIFS POUR LA RENTRÉE 2023/2024**

« Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, informe les membres du conseil municipal qu'un travail de refonte des cursus pédagogiques a été proposé par la nouvelle directrice du conservatoire pour la rentrée de 2023/2024.

Ainsi, la grille des tarifs a été modifiée pour être en cohérence avec les nouveaux cursus et autres nouveautés.

Des modifications sont également proposées pour tenir compte des retours à la suite de la mise en place de la tarification au quotient familial.

Les nouveautés et modifications sont :

- nouvelle grille tarifaire pour le cursus adulte,
- modification des réductions familiales,
- modification du prix de location d'instruments,
- modification des tarifs de kinésiologie du musicien,
- création de tarifs pour les cours de théâtre,
- création d'un système de parrainage.

Ces modifications et nouveautés ont été présentées lors du dernier conseil d'établissement du conservatoire.

La commission culture a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

**Mme Annie CLUZEL** présente la délibération portant sur la modification des tarifs d'inscription du Conservatoire. La nouvelle directrice du Conservatoire a travaillé sur la refonte des cursus pédagogiques et propose quatre cursus : un atelier découverte pour les jeunes enfants, un cursus général, un cursus adulte et un cursus personnalisé. Ces cursus comportent des modules, dont certains sont obligatoires et d'autres facultatifs, et il y a toujours trois cycles qui vont jusqu'au diplôme.

Cette refonte a engendré plusieurs modifications :

- Modification de la grille tarifaire existante.
- Proposition de réductions pour les familles. Elles passent de 5 % à 10 % pour le deuxième élève du même foyer et de 10 % à 15 % pour le troisième et plus.
- La location d'instruments passe de 150 € à 99 € par an.
- La kinésiologie du musicien. Les élèves inscrits au Conservatoire bénéficient de 2h de cours de kinésiologie. Pour les personnes extérieures, la séance est de 40 €.
- L'arrivée du théâtre dans le Conservatoire. Les élèves inscrits pourront bénéficier de ces cours de théâtre, mais ils sont aussi ouverts à toute personne extérieure. Les cours seront assurés par les acteurs professionnels de la compagnie Chrysalide, avec qui une convention a été signée.
- La création d'un système de parrainage quand un élève en amène un autre. Le parrainé et le parrain bénéficieront d'une réduction de 20 % sur le coût annuel de la scolarité.

Ces modifications ont été présentées lors du dernier conseil d'établissement du conservatoire. La Commission culture a émis un avis favorable, la commission des finances également.

**M. Bernard MEYRAND** trouve intéressant que le Conservatoire soit partenaire d'actions culturelles, notamment avec les associations musicales locales et les différentes structures artistiques et culturelles de la Ville. Son interrogation porte sur la tarification au quotient et la mise en place d'indicateurs pour suivre les effets de cette tarification.

**M. le Maire** répond que le bilan se fera en fin d'année.

**Mme Annie CLUZEL** confirme. Ce qu'ils peuvent dire aujourd'hui, c'est que les inscriptions sont restées stables. Il s'agit de voir désormais si le travail effectué pour rendre le Conservatoire plus attractif permettra d'engendrer des inscriptions nouvelles.

**M. Bernard MEYRAND** trouve que le nouveau cursus adulte est intéressant, car un certain nombre d'adultes se posaient la question de continuer au Conservatoire. Cette tarification plus modeste les incitera probablement. Enfin, il est favorable à l'action théâtre, mais il regrette qu'il n'y ait pas de tarification au quotient.

**M. Enzo BONDETTI** confirme que pour la première année, il n'y a pas de tarification au quotient.

**M. Bernard MEYRAND** a enfin noté dans le compte rendu de la Commission culture qu'un rapprochement entre culture et sport se fera lors de la journée des associations, notamment au niveau des lieux.

**Mme Annie CLUZEL** répond qu'ils ont effectivement le projet de réunir sur un même site les associations sportives et culturelles. C'est une nouveauté et ils sont en train d'y travailler avec le service Sport et culture.

**M. le Maire** souhaite souligner tout le travail mené sur le Conservatoire depuis le début du mandat et les changements mis en place : un nouveau conseil d'établissement, une nouvelle direction, les partenariats et les actions auprès des communes adhérentes du Conservatoire, la prise en compte de pratiques musicales collectives et des associations (par exemple, la batterie fanfare Jeanne d'Arc et l'option batterie fanfare proposée). Il ajoute qu'un bilan sera fait en fin d'année pour voir s'ils ont réussi à capter de nouveaux élèves. Il s'agit de donner au Conservatoire un rayonnement intercommunal pour aller chercher d'autres adhésions de communes partenaires.

**Mme Annie CLUZEL** rapporte que les communes qui ont choisi d'être partenaires et qui ont assisté au dernier conseil d'établissement ont été très emballées. Le Conservatoire est un équipement qu'elles connaissaient mal. Désormais, elles se sentent très investies de faire de la communication auprès de leurs habitants. Un certain nombre de prestations vont aussi être organisées dans leurs communes, à des dates précises.

**M. le Maire** tient à souligner l'aide du département à hauteur de 36 000 €.

**M. Jean-Yves HEDON** félicite les services et Mme Annie CLUZEL, notamment pour la soirée de présentation des ateliers. Il salue le dynamisme de cette nouvelle équipe et de la directrice, qui va faire bénéficier le territoire de son savoir-faire.

**Mme Annie CLUZEL** soumet au vote l'approbation de cette délibération.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ**

**B-01B - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA RENTRÉE 2023/2024**

*« Madame Annie CLUZEL, adjointe chargée de la culture, patrimoine et rayonnement, informe les membres du conseil municipal des changements qui interviennent dans le règlement des études et le règlement intérieur du conservatoire du fait de la modification des cursus*

d'enseignement proposés par la nouvelle directrice du conservatoire.

En effet quatre cursus sont ainsi proposés :

- cursus découverte,
- cursus général (remplaçant le diplômant),
- cursus adulte (nouveau),
- cursus personnalisé (remplaçant le spécifique).

De même la création de cours de théâtre pour les élèves du conservatoire devient un module de formation.

Les cours sont également ouverts aux enfants, jeunes et adultes non inscrits au conservatoire.

Vous trouverez ci-joints les règlements avec les modifications en vert.

Ces modifications et nouveautés ont été présentées lors du dernier conseil d'établissement du conservatoire.

La commission culture, patrimoine, rayonnement a émis un avis favorable.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

**Mme Annie CLUZEL** rapporte que les modifications de tarifs sont incluses dans le règlement des études et le règlement intérieur, qui ont donc été modifiés en conséquence. Elle soumet au vote la modification des règlements.

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **B-02 - ÉPICURIENNES DE BELLEY – FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE – PRIX D'ACCÈS AU GRAND BUFFET**

Madame Annie CLUZEL, Adjointe chargée de la culture, patrimoine, rayonnement, rappelle aux membres du conseil municipal que « Les Épicuriennes de Belley, festival de la gastronomie » auront lieu du 4 au 7 octobre 2023 sur le thème « À toutes les sauces ».

Michaël Arnoult, chef 2 étoiles du restaurant les Morainières à Jongieux, sera le parrain de cette édition.

Nouveautés de 2023 : les scolaires de Belley et du territoire dégusteront un menu unique étoilé, imaginé par le parrain et les chefs associés en lien avec les intervenants de la restauration collective et confectionné avec des produits locaux de qualité.

De même que le marché des producteurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui se tiendra le samedi au cœur de la ville, en même temps que le marché hebdomadaire ceci afin de densifier l'offre de produits de terroir et proposer des possibilités de dégustation.

Les autres temps forts du programme :

#### Mercredi 4 :

Ateliers gourmands enfants/familles animés par des intervenants professionnels et partenaires locaux, au palais épiscopal, diffusion d'un film en lien avec le thème des Épicuriennes - au cinéma l'Arlequin en soirée.

#### Jeudi 5 :

- soirée d'ouverture scénarisée à l'Intégral : table ronde réunissant des chefs autour du parrain ainsi que d'autres professionnels,
- en journée : les scolaires de la Ville et du territoire Bugey Sud dégusteront un menu unique étoilé

#### Vendredi 6 et samedi 7 - deux journées en centre-ville :

- concours de cuisine amateurs et concours pour les apprentis en cuisine,
- démonstrations culinaires réalisées par des chefs et d'autres professionnels,
- grand buffet convivial réalisé par des professionnels locaux - vendredi 6,

- marché aux produits du terroir de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - samedi 7 en même temps que le marché hebdomadaire,
- mais aussi la boutique d'objets des Épicuriennes, des stands librairie, arts de la table et autres animations gourmandes.

Le grand buffet réalisé par des professionnels locaux met en valeur des produits de terroir et offre à chaque participant un repas de qualité, de l'entrée au dessert, boissons incluses.

Aussi, compte tenu de l'augmentation des prix des matières premières et autres prestations nécessaires à l'organisation de ce temps de convivialité, il est proposé au conseil municipal d'augmenter le tarif de 20 € à 22 €.

Les tickets d'entrée seront en vente un mois avant la date de l'événement.

La commission culture a émis un avis favorable.

La commission des finances a émis un avis favorable.

## ADOpte À l'UNANIMITÉ

### **C-01 - BAR DES AIGLES - Mission d'accompagnement bureau d'études : Demandes de subventions au Conseil Départemental pour le compte de la Banque des Territoires et à la Direction des Affaires Culturelles D'Auvergne-Rhône Alpes**

#### **Parcelles concernées :**

- AS 456-457 correspondant à l'ancien Bar des Aigles (surface cadastrale de 265 m<sup>2</sup>),
- AS 455-458 ancien logement de M. Kaminsky ; parcelles acquises par l'Établissement Public Foncier le 7 novembre 2022 (surface cadastrale de 92 m<sup>2</sup>),
- AS 118 ancien garage de M. Girerd ; parcelle sous compromis de vente signé les 16 et 22 février 2023 avec l'Établissement Public Foncier (surface cadastrale de 37 m<sup>2</sup>).

Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Adjointe à l'Urbanisme, rappelle au conseil municipal que dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la Ville de Belley étudie les possibilités de reconversion de ses friches.

La Commune de Belley souhaite mener une opération de restructuration de l'îlot dit

« Bar des Aigles » situé à l'intérieur du périmètre du SPR, dont un des bâtiments fait actuellement l'objet d'un arrêté de péril ordinaire à la suite d'un incendie.

En amont du projet d'urbanisme et de la programmation, et à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, la commune a décidé de lancer une étude patrimoniale afin que les éléments à valeur patrimoniale soient repérés et éventuellement intégrés au futur projet. Le Cabinet Prax, partenaire dans l'élaboration du SPR, a été saisi pour permettre d'identifier les enjeux patrimoniaux via un état des lieux exhaustif préalable à toute décision d'intervention sur les édifices.

Cette identification porte à la fois sur les bâtiments et leurs abords directs ; elle se déroule en 2 étapes :

- Un diagnostic patrimonial : identification des éléments à forte valeur patrimoniale devant être conservés ; les éléments patrimoniaux pouvant être conservés ou démolis ; et enfin les éléments n'ayant aucune valeur patrimoniale et pouvant être détruits.
- La proposition des orientations au regard des contraintes patrimoniales : orientations volumétriques, qualitatives des matériaux et leur mise en œuvre.

Le montant total de l'étude s'élève à 6 000 € H.T.

Deux demandes de subvention ont été formulées :

- Après de la DRAC : 50 % du montant total soit 3 000 € H.T.
- Après du Conseil Départemental : 30 % du montant total soit 1 800 € H.T.

Plan de financement :

DRAC	50 %	3 000 €
Banque des Territoires	30 %	1 800 €
Fonds propres Ville de Belley	20 %	1 200 €

<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>6 000 €</b>
--------------	--------------	----------------

Les membres du conseil municipal sont invités à :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention à la DRAC au titre d'une étude en espaces protégés de 50 % du montant total pour permettre de mener à bien la mission confiée au cabinet Prax et dont l'objectif repose sur la requalification du tènement précité en objet.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter, via le Conseil Départemental, la Banque des Territoires pour une demande de subvention de 30 % du montant total de l'étude (soit 1 800 € H.T.) ; permettant de mener à bien la mission confiée au cabinet Prax et dont l'objectif repose sur la requalification du tènement précité en objet. La commission des finances a émis un avis favorable ».

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **D-01 - Convention de servitudes ENEDIS - La Fulie**

« Monsieur Dominique CANOT, Adjoint aux Travaux et Transport, informe les membres du Conseil Municipal qu'ENEDIS va entreprendre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique à La Fulie.

Les travaux doivent traverser la propriété de la Ville de Belley sur les parcelles cadastrées section D n° 1382 et 1572.

Il convient aujourd'hui d'établir une convention de servitudes ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles ENEDIS implante et assure l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages.

La convention relative aux parcelles n° D 1382 et 1572 sont conclues pour une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro.

Cette convention prendra effet à sa signature pour toute la durée des ouvrages ou de tous les autres ouvrages qui pourraient leur être substitués, sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant avec une emprise moindre.

La commission Travaux - transports a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet. »

## **ADOpte À L'UNANIMITÉ**

### **D-02 - Échange de parcelles à la SEMCODA – Régularisation foncière CENTRE MÉDICO-SOCIAL**

« VU les articles L. 2241-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les articles R. 2241-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la convention du 5 décembre 2007 entre la Commune de Belley et la SEMCODA ;

VU la délibération n° IV-5 en date du 5 juillet 2010 ;

VU la délibération n° G-02 en date du 12 décembre 2022 ;

VU l'avenant du 26 juillet 2010 de la convention du 5 décembre 2007 ;

VU l'acte authentique en date du 29 septembre 2010 portant cession de parcelles par la SEMCODA au bénéfice de la Commune de Belley ;

VU le projet d'acte d'échange annexé à la délibération ;

Monsieur Dominique CANOT, Adjoint aux travaux et transport, informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la convention établie le 5 décembre 2007 avec la SEMCODA, relative à la réalisation du centre médico-social, et ayant fait l'objet d'un avenant en date du 26 juillet 2010, la Commune de Belley s'était engagée à rétrocéder les terrains qu'elle avait aménagés (voirie et espaces verts).

Cette rétrocession n'a pas été réalisée.

En conséquence, la régularisation foncière prévue par l'avenant doit être envisagée.

M. CANOT rappelle qu'une délibération de rétrocession référencée n° G-02 avait été approuvée par le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022.

Considérant que la SEMCODA est également propriétaire de parcelles cadastrées section AT n° 129 et 29, formant partie de la voie devant être rétrocédée à la Commune, il apparaît nécessaire de procéder à un échange parcellaire plutôt qu'à une rétrocession.

En effet, le contrat passé avec la SEMCODA stipule :

«5° Une fois les travaux d'aménagement terminés, la Commune s'engage à céder gratuitement à la SEMCODA les parties de terrains aménagés dont la SEMCODA assurera l'entretien et qui comprend notamment les espaces verts et les places de stationnement.

La Commune conservera la propriété de la voirie, des cheminements piétonniers et de la place publique.

Le découpage exact du terrain sera défini ultérieurement.

Cette cession sera reçue devant Notaire ».

.../...

Le découpage parcellaire ayant été réalisé par rapport de géomètre, à l'initiative de la SEMCODA et vérifié par les services techniques de la Commune.

Dès lors, la SEMCODA demande à la Commune de procéder à l'échange suivant :

**Les biens échangés par la Commune à SEMCODA (en vert au plan annexé) :**

Section	N°	Lieudit	Surface
AT	204	CLOS DE L EVECHE	00 ha 19 a 63 ca
AT	205	CLOS DE L EVECHE	00 ha 04 a 90 ca
AT	206	CLOS DE L EVECHE	00 ha 01 a 29 ca
AT	207	CLOS DE L EVECHE	00 ha 04 a 59 ca
AT	208	CLOS DE L EVECHE	00 ha 03 a 86 ca
AT	209	CLOS DE L EVECHE	00 ha 00 a 03 ca

**Les biens échangés par SEMCODA à la Commune (en jaune au plan annexé) :**

Section	N°	Lieudit	Surface
AT	197	CLOS DE L EVECHE	00 ha 03 a 72 ca
AT	198	CLOS DE L EVECHE	00 ha 00 a 97 ca
AT	199	CLOS DE L EVECHE	00 ha 00 a 83 ca
AT	200	CLOS DE L EVECHE	00 ha 00 a 75 ca

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'échange des parcelles mentionnées, avec la SEMCODA et à AUTORISER le maire à signer l'acte authentique d'échange de parcelles avec la SEMCODA et tout autre acte afférent. »

**À L'UNANIMITÉ, ANNULE** la délibération n° G-02 de rétrocession du 12 décembre 2022 et **APPROUVE** l'échange des parcelles mentionnées, ci-dessus, avec la SEMCODA.

### **E-01 - Engagement charte un Fleuve Sans Plastique**

« Mme Angelica DA COSTA, conseillère municipale, informe les membres du Conseil Municipal que la Ville souhaite s'engager dans une démarche volontaire de lutte contre le plastique pour prendre soin des écosystèmes fluviaux et marins. Cette charte a été présentée par la CNR à la collectivité, dans le cadre de la lutte contre les déchets. L'objectif est de protéger les rivières, fleuves et océans de la propagation de la pollution plastique.

Il est rappelé que 80 % des déchets plastiques retrouvés en mer viennent des terres et que les microplastiques sont partout, présents dans nos rivières et nos fleuves avant d'être dispersés dans les mers et océans.

Pour cela, la Ville s'engage en signant la Charte un Fleuve Sans Plastique sur un engagement sur chacun des 4 axes suivants :

- Agir contre la propagation des déchets plastiques,
- Lutter contre la pollution plastique sur notre territoire,
- Informer les citoyens et soutenir l'innovation,
- Mobiliser le plus grand nombre autour de cette démarche solidaire.

La commission Environnement a émis un avis favorable.

*Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet et à autoriser M. le Maire à signer la charte. »*

## **ADOpte À l'UNANIMITÉ**

### **RAPPORT SIMPLIFIÉ**

**M. le Maire** procède à la lecture des délibérations faisant partie du rapport simplifié. Il rappelle que les élus peuvent demander à sortir une délibération pour en débattre.

**Mme Annie CLUZEL** précise que **les Épicuriennes de Belley auront lieu du 4 au 7 octobre** sur le thème « À toutes les sauces ». Le parrain sera Michaël Arnoult, un chef doublement étoilé du restaurant Les Morainières à Jongieux.

**M. le Maire** apporte une précision concernant la délibération du BAR DES AIGLES. Il pensait que la démolition serait rapide, mais les architectes des Bâtiments de France demandent une étude patrimoniale et une étude de structure. Le processus de reprise de friche s'avère long. Il faut reprendre la friche avec l'établissement public foncier, négocier, racheter puis travailler étroitement avec les partenaires.

**M. Dominique CANOT** précise qu'il y a une petite modification sur la convention servitude ENEDIS : la parcelle 1572 sera ajoutée à la convention, en plus de la 1382.

En ce qui concerne l'INTÉGRAL, **M. Enzo BONDETTI** explique que la version envoyée aux élus n'était pas la bonne : elle ne présentait pas les pourcentages pour la DETR DSIL, donc les totaux étaient faux. Il présente le plan de financement définitif, à savoir 60 % de fonds propres et 40 % de subventions sollicitées.

**M. le Maire** invite Mme Angélica DA COSTA à évoquer la charte « Un fleuve sans plastique » et le partenariat qu'ils sont en train de mener avec la CNR sur ce sujet.

**Mme Angélica DA COSTA** informe les membres du Conseil Municipal que la Ville souhaite s'engager dans une démarche volontaire de lutte contre le plastique pour prendre soin des écosystèmes fluviaux et marins. Cette charte a été présentée par la CNR avec différents partenaires à la collectivité dans le cadre de la lutte contre les déchets. La charte propose un engagement sur chacun des quatre axes suivants : agir contre la propagation des déchets plastiques, lutter contre la pollution plastique des territoires, informer les citoyens et soutenir les innovations, mobiliser le plus grand nombre autour de cette démarche solidaire. Plusieurs actions sont proposées pour enrayer la propagation des plastiques :

- Agir sur les dépôts sauvages au bord des berges en installant des panneaux pour interdire aux gens de jeter et en démultipliant les poubelles.
- Nettoyer avec l'aide de la Communauté de Communes les différentes berges du territoire.
- Informer les citoyens par le biais de vidéoprojecteurs pour que chacun connaisse l'ampleur du problème et soient sensibilisés au recyclage.
- Intervenir dans les écoles primaires dans une démarche de sensibilisation auprès des enfants.
- Développer un programme commun avec les villes et les villages de leur territoire.
- Porter des messages grâce à cette charte auprès des médias.

**M. Richard BENISTANT** précise qu'il n'y a quasiment aucune commune du bassin Bugey Sud qui fait partie de cette charte aujourd'hui, ils seront parmi les premiers.

**Mme Charlotte DEMENTHON** demande si un calendrier a été défini pour la mise en place de ces actions et si un budget a été alloué.

**Mme Angélica DA COSTA** répond qu'il n'y a pas de calendrier pour l'instant, les actions seront mises en place à partir de septembre. Le budget sera réalisé aussi prochainement.

**M. le Maire** indique que la CNR est une grosse machine, donc la Ville va pouvoir s'appuyer sur leurs services de communication, leurs supports, leur savoir-faire et leur expertise. Le calendrier sera précisé à la rentrée. Il ajoute que tout cela est coordonné avec Dimitri COULON.

**Mme Marie-Christine ROZIER** estime que le travail d'information et de sensibilisation devrait aussi se faire aux collèges et lycées, pas juste au primaire.

**Mme Angélica DA COSTA** concède que c'est simplement un début.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. le Maire** procède au vote du rapport simplifié.

**M. le Maire** informe que le bilan des économies d'énergie sera bientôt présenté, les équipes sont en train de traiter les factures EDF pour avoir des chiffres précis à donner. Il invite également les élus et la presse à la présentation de la saison 2023-2024 de L'INTÉGRAL le 8 juin à 19h. Cette programmation a été entièrement réalisée par l'équipe municipale.

**Mme Annie CLUZEL** encourage les élus à s'inscrire en amont, par souci d'organisation. Elle précise que c'est ouvert à tous et gratuit. Ce sera une soirée festive, avec du spectacle, des surprises et une belle programmation.

**M. le Maire** clôture le Conseil Municipal et donne rendez-vous aux élus le 3 juillet à 18h30 pour le prochain Conseil.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 22 mai 2023.

Belley, le 29 JUIN 2023

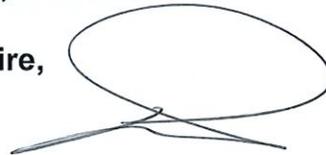
La secrétaire de séance,



Nadine THEVENOT



Le Maire,



Dimitri LAHUERTA